

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 11 février 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 140 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gabriel PERIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par François-Noël BERNARDI - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Philippe CAMILLIERI représenté par Jean-Paul ULIVIERI - René CANEZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Jacqueline DURANDO représentée par Marie-Madeleine PANCHETTI - Mourad KAHOUL représenté par Mireille FOURNERON - Eric LE DISSES représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gérard PEPE représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Guy PONTOUS représenté par Patricia COLIN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Gérard GRAUGNARD - Antoine ROUZAUD représenté par Benoît PAYAN - Jocelyn ZEITOUN représenté par Charles VIGNY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-François DENIS - Laurence JOUANDON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

Signé le 11 Février 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Février 2011

DEV 001-059/11/CC

■ Promotion des Zones Franches Urbaines de Marseille Provence Métropole dans les salons professionnels et économiques

DDEAI 11/5754/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La loi n°96-987 du 14 novembre 1996, relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville, a défini des zones urbaines sensibles, des zones de redynamisation urbaine et des zones franches urbaines, pour créer de l'emploi, favoriser l'insertion professionnelle, relancer l'activité et créer un réel développement économique.

Le dispositif des zones franches urbaines compte aujourd'hui officiellement cent sites répartis sur le territoire national et outre-mer. Marseille Provence Métropole est d'ailleurs l'un des seuls sites à disposer de deux zones franches sur la commune de Marseille : la ZFU "Nord Littoral" créée en 1997 et la ZFU "14eme et 15eme Sud" créée en 2004, et élargie en 2006.

Les zones franches offrent une réelle opportunité de développement aux entreprises qui s'y implantent grâce aux exonérations d'impôts, de taxes et de charges sociales. Elles ont favorisé au cours de ces treize dernières années l'implantation d'entreprises, avec la création nette de 3 450 établissements, dans des zones considérées jadis comme économiquement sinistrées, et ont contribué à réduire considérablement le taux des demandeurs d'emploi, divisé presque par deux dans ces territoires fragiles.

Cette revitalisation économique a également contribué à la redynamisation de l'urbanisme, du logement, de l'immobilier d'entreprise, des services et de l'accessibilité, suscitant ainsi l'intérêt de la population marseillaise et de nouvelles entreprises à la recherche de lieux permettant un développement rapide et durable.

Afin de soutenir cette dynamique économique, indispensable à la revalorisation de ces territoires et à la lutte contre les entraves structurelles : déficit d'emplois, taux de chômage important, et surtout la fin du dispositif ZFU annoncée pour le 31 décembre 2011, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole soutient activement la prorogation du dispositif. Dans ce cadre elle participe à des rencontres professionnelles et économiques.

Outre l'organisation du deuxième forum des ZFU qui a fait l'objet de la délibération DEV 0006-2515/10/CC le 10 décembre 2010, la Communauté urbaine répondra à ses ambitions de développement économique en participant à des manifestations pour maintenir son action de proximité en faveur du développement économique et son rôle d'animateur du dispositif ZFU. Il est donc proposé de participer aux manifestations suivantes :

- Génération Entreprendre les 17 et 18 Mars 2011, ce salon est destiné à aider les futurs chefs d'entreprises à structurer leurs démarches de création et à concrétiser leurs projets.
- le FORUM DE L'EMPLOI NORD ZFU en octobre 2011, dont l'objectif est de permettre aux demandeurs d'emplois de rencontrer sur une journée toutes les entreprises qui recrutent et qui sont implantées dans les zones franches de Marseille et plus largement sur les territoires du nord de Marseille.

Signé le 11 Février 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Février 2011

- ENTREPRENEUR 13 en décembre 2011, cette convention de la CGPME fédère les chefs d'entreprises du département autour de tables rondes, d'exposants, de rendez-vous où ils peuvent trouver les clés de leur succès.

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pourra également participer à toute autre manifestation pouvant promouvoir le développement économique de son territoire et de ses entreprises. Le budget consacré à ces opérations n'excédera pas la somme de 30 000 euros TTC.

Il est proposé au Conseil d'approuver la participation de la Communauté urbaine aux salons économiques et professionnels permettant de valoriser les zones franches urbaines de Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- la nécessité de participer à différentes manifestations pour favoriser la prorogation du dispositif des zones franches urbaines,
- l'importance des retombées du dispositif en termes de créations d'emploi et d'établissements sur ces sites

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole aux éditions 2011 de Génération Entreprendre, du Forum Emploi Marseille Nord et d'Entrepreneur 13.

Article 2 :

Est approuvé le principe de la participation de MPM à d'autres manifestations susceptibles de promouvoir le dispositif des zones franches urbaines.

Article 3 :

Est approuvée l'affectation d'une somme de 30 000 euros, pour la participation de MPM à ces différents événements. Les crédits seront inscrits au budget de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole: article 6233 foires et manifestations- fonction90-sous politique A 710.

Article 4 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant, est autorisé à signer tout document relatif à ces manifestations de promotion économique.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué à l'Economie

Guy TEISSIER

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer l'économie et servir l'emploi

Francis ALLOUCH

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI